

| |
|--------------------------|
| Conseil Municipal |
|--------------------------|

**Séance du 28 Février 2020
Convocation du 19 Février 2020**

Ordre du jour

- 1. Comptes administratifs et comptes de gestion 2019**
- 2. Budgets Primitifs 2020**
- 3. Avenant de travaux supplémentaires Mairie**
- 4. Acquisition de matériels de signalisation de voirie**
- 5. Personnel communal**
- 6. Charges de fonctionnement des Ecoles**
- 7. Informations et questions diverses**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 28 Février 2020 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Jean LESPINE, Mmes Marie CORNUAT, Catherine LEFILS, Valérie CHATELAIN

Absent représenté : M. Rodolphe LAMBERT représenté par M. Jean-Louis BONNET.

Madame Catherine BOLLÉA a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Acceptation du don : table d'examen, en l'état, de Monsieur BIAUD

❖ Compte Administratif 2019 – Service Assainissement – Délibération 2020 n°011 - Classification 7 Finances Locales

Le Maire n'a pas pris part au vote

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2019 du Service Assainissement qui s'établit comme suit :

| | | |
|--|----------|-------------|
| Section d'Exploitation | DEPENSES | 32 500,11 € |
| | RECETTES | 34 011,88 € |
| Section d'Investissement | DEPENSES | 36 047,22 € |
| | RECETTES | 40 814,86 € |
| Excédent d'Exploitation de l'exercice 2019 | | 1 511,77 € |
| Excédent d'Exploitation au 01/01/2019 | | 54 504,00 € |
| Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2019 | | 56 015,77 € |
| Excédent d'Investissement de l'exercice 2019 | | 4 767,64 € |
| Excédent d'Investissement au 01/01/2019 | | 54 697,55 € |
| Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2019 | | 59 465,19 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2019 du Service Assainissement, faisant ressortir un résultat de clôture 115 480,96 €.

❖ **Compte de Gestion 2019 – Service Assainissement – Délibération 2020 n°012 - Classification 7 Finances Locales**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ **Compte Administratif 2019 – Lotissement Bas des Plantes II – Délibération 2020 n°013 - Classification 7 Finances Locales**

Le Maire n'a pas pris part au vote

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2019 du budget du Lotissement Bas des Plantes II qui s'établit comme suit :

| | | |
|---|----------|--------------|
| Section de Fonctionnement | DEPENSES | 0,00 € |
| | RECETTES | 0,00 € |
| Section d'Investissement | DEPENSES | 0,00 € |
| | RECETTES | 0,00 € |
| Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019 | | 0,00 € |
| Excédent de Fonctionnement au 01/01/2019 | | 0,50 € |
| Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2019 | | 0,50 € |
| Déficit d'Investissement de l'exercice 2019 | | 0,00 € |
| Déficit d'Investissement au 01/01/2019 | - | 284 375,12 € |
| Déficit d'Investissement cumulé au 31/12/2019 | - | 284 375,12 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2019 du Budget du Lotissement Bas des Plantes II faisant ressortir un résultat de clôture de – 284 374,62 €.

❖ **Compte de Gestion 2019 – Lotissement Bas des Plantes II – Délibération 2020 n°014 - Classification 7 Finances Locales**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ **Compte Administratif 2019 de la Commune – Délibération 2020 n°015 - Classification 7 Finances Locales**

Le Maire n'a pas pris part au vote

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2019 du Budget de la Commune qui s'établit comme suit :

| | | |
|---|----------|---------------------|
| Section de Fonctionnement | DEPENSES | 1 078 453,16 € |
| | RECETTES | 1 344 916,92 € |
| Section d'Investissement | DEPENSES | 344 930,46 € |
| | RECETTES | 583 195,65 € |
| Excédent de Fonctionnement de l'exercice 2019 | | 266 463,76 € |
| Excédent de Fonctionnement au 01/01/2019 | | 301 394,26 € |
| Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2018 | | 567 858,02 € |
| Excédent d'Investissement de l'exercice 2019 | | 238 265,19 € |
| Excédent d'Investissement au 01/01/2019 | | 716 859,07 € |
| Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2019 | | 955 124,26 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2019 du Budget de la Commune faisant ressortir un résultat de clôture de 1 522 982,28 €.

❖ **Compte de Gestion 2019 de la Commune – Délibération 2020 n°016 - Classification 7 Finances Locales**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ **Budget Primitif 2020 – Service Assainissement - Délibération 2020 n°017 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du déficit de l'exercice 2019 qui s'établit à la somme de 115 480,96 €
- Constate l'état « des restes à réaliser » au 09/01/2020 :

| | |
|--------------------|----------------|
| Dépenses reportées | 1 746 268,50 € |
| Recettes reportées | 1 718 430,00 € |

- Constate que le solde de la section d'investissement 2019 est positif : 4 767,64 €
 - Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :
- | | |
|--|-------------|
| Report en section d'exploitation | 56 015,77 € |
| Report en section d'investissement | 59 465,19 € |

- Vote à la majorité le budget primitif 2020 du Service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

| | Dépenses | Recettes |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Section d'exploitation | 81 195,77 € | 81 195,77 € |
| Section d'Investissement | 1 789 745,19 € | 1 789 745,19 € |

❖ **Budget Primitif 2020 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2020 n°018 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du déficit de l'exercice 2019 qui s'établit à la somme de - 284 374,62 €
- Constate le déficit de la section d'investissement 2019 - 284 375,12 €
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

| | |
|--|--------|
| Affectation en réserve (1068) | 0,50 € |
| Report en recettes section de fonctionnement | 0,50 € |

- Vote à la majorité le budget primitif 2020 du Lotissement Bas des Plantes II qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section de Fonctionnement | 284 375,62 € | 284 375,62 € |
| Section d'Investissement | 568 750,24 € | 568 750,24 € |

❖ **Rejet du Budget Primitif 2020 de la Commune - Délibération 2020 n°019 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire présente le projet de Budget Primitif 2020 de la commune.

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 7 voix contre (Jean-Louis BONNET, Annick GRELLAT-MAZIER, Guy JACQUINOT, Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, Dominique BALLU et Rodolphe LAMBERT qui a donné pouvoir à Jean-Louis BONNET) et 6 voix pour, le projet de Budget Primitif 2020 de la Commune est rejeté aux motifs :

- Qu'il semble prématuré de voter le budget principal de la Commune avant le prochain scrutin des 15 et 22 Mars 2020,
- Qu'il semble naturel que ce soit la nouvelle équipe qui vote le Budget Primitif 2020 de la Commune dès son installation.

❖ **Avenant au marché de travaux pour la réhabilitation de la Mairie et mise en accessibilité des services d'accueil - Délibération 2020 n°020 - Classification 1.1 Marchés publics**

Les services de la S.I.A.B.A., mandataire de la commune de Cerisiers, ont procédé le 28 janvier 2019 à une mise en concurrence en procédure adaptée pour les travaux relatifs à

l'opération suivante : Réhabilitation de la Mairie de CERISIERS et mise en accessibilité des services d'accueil.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à Monsieur Thierry LE RU, Architecte DPLG, à Auxerre.

Pour l'ensemble de l'opération, un nouveau plan de financement a été accepté pour un montant de 446 000,00 € HT.

Après négociations et analyse, le montant des marchés a été arrêté à la somme de 369 781,97 € HT.

Aujourd'hui des travaux supplémentaires

| LOT | ENTREPRISE | N° AVT | TRAVAUX | MONTANT €/HT |
|------------------------|------------|--------|--|---------------|
| 3: Plâtrerie Isolation | NAGLA | 1 | Remplacement de 20m ² de faux plafond avec isolation, et reprise des murs | 1 317.21 € HT |

Aussi, il convient d'établir un avenant n°1 au marché de l'entreprise NAGLA pour un montant de 1 317.21 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents, le Conseil Municipal

- DECIDE d'émettre un avis favorable sur la passation de l'avenant ci-dessus mentionné
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, mandataire, à signer l'avenant pour la commune de Cerisiers

❖ **Acquisition de matériels de signalisation de voirie - Délibération 2020 n°021 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Cette délibération annule et remplace celle du même type en date du 31 Janvier 2020

En vue d'achever l'installation de matériels de signalisation relatifs aux limitations de vitesses dans la traversée du bourg, le Maire propose d'acquérir du matériel de signalisation auprès des établissements SIGNAUX GIROD de MOREZ.

Deux devis sont retenus pour 2 375,27 € HT et 1 516,79 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à passer commande de ce matériel. Une demande de subvention sera formulée au Département au titre « des amendes de Police ».

Le montant des deux factures sera réglé au compte 21578 du budget communal.

❖ **Avenant au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Délibération 2020 n°022 - Classification 4.5 Régime Indemnitaire**

Suite à la création d'un poste de rédacteur, il convient de faire un avenant à la délibération du 12 Avril 2018, comme suit :

- Ajout dans le paragraphe 1 reprenant les bénéficiaires, du grade de rédacteur dans la filière administrative (en plus du grade d'Attaché et d'Adjoint Administratif)

Le tableau des groupes de fonctions et montants (IFSE et CIA) sont modifiés comme suit (paragraphe 2. C et 3.) :

| Groupe de fonction | Fonction emplois | Critère 1 Encadrement direction | Critère 2 Technicité expertise | Critère 3 Sujétions particulières |
|--------------------|---|---|--|--|
| A1 | Direction générale | Encadrement de proximité, de coordination, de pilotage ou de conception. Poste avec responsabilité administrative/ technique Missions opérationnelles | Maîtrise d'un logiciel métier Connaissances particulières liées aux fonctions Habilitations réglementaires, qualifications, utilisation matériels, Règles d'hygiène et sécurité | Travail de week-end, polyvalence Missions spécifiques, pics de charge de travail Contrainte particulières de service |
| B1 | Assistant direction, gestionnaire, comptable, agent d'état civil | | | |
| C1 | Agent administratif d'Accueil | | | |
| C2 | Exécution, accueil | | | |

| GROUPE | Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) Montant maxi annuel réglementaire | Complément Indemnitaire Annuel (CIA) Montant maxi annuel réglementaire |
|-----------|--|--|
| A1 | 36 210 € | 6 390 € |
| B1 | 17 480€ | 2 380€ |
| C1 | 11 340 € | 1 260 € |
| C2 | 10 800 € | 1 200 € |

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet avenant.

❖ **Avenant à la délibération instituant les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires des agents communaux - Délibération 2020 n°023 - Classification 4.5 Régime Indemnitaire**

Il convient d'ajouter dans les bénéficiaires d'indemnités d'Heures de travaux supplémentaires, les agents de catégories B.

Le tableau est modifié comme suit :

| Grade / Emploi | Enveloppe complémentaire globale |
|---|----------------------------------|
| Filière Administrative : Rédacteur + Adjoint Administratif | 4 000€ |
| Filière Culturelle : Adjoint du Patrimoine | 4 000€ |
| Filière Sociale : ATSEM | 1 500 € |
| Filière Technique : Adjoints Territoriaux | 14 000€ |

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet avenant.

❖ **Contrat aidé à l'école maternelle**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne en contrat aidé va venir en renfort de l'ATSEM à l'école maternelle de Cerisiers à compter du 16 mars 2020 pour une année.

❖ **Charges de fonctionnement des écoles**

Il est proposé de débattre de la question de la participation des communes extérieures, pour des enfants arrivés en cours d'année scolaire.

Monsieur le Maire reporte le débat lors d'une prochaine réunion.

❖ **Acceptation d'un don de mobilier de santé - Délibération 2020 n°024 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter le DON du Docteur BIAUD, à savoir un divan d'examen, en l'état, pour que celui-ci soit utilisé au Centre Municipal de Santé de Cerisiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce don pour une valeur ZERO compte tenu de son état. Ce mobilier sera inscrit à l'inventaire de la commune

❖ **Information et questions diverses**

Mise en place du tableau pour la tenue du bureau de vote pour les 15 et 22 Mars 2020.

Table des Délibérations

| | |
|--|---|
| ❖ Compte Administratif 2019 – Service Assainissement – Délibération 2020 n°011 - Classification 7 Finances Locales | 1 |
| ❖ Compte de Gestion 2019 – Service Assainissement – Délibération 2020 n°012 - Classification 7 Finances Locales | 2 |
| ❖ Compte Administratif 2019 – Lotissement Bas des Plantes II – Délibération 2020 n°013 - Classification 7 Finances Locales | 2 |
| ❖ Compte de Gestion 2019 – Lotissement Bas des Plantes II – Délibération 2020 n°014 - Classification 7 Finances Locales | 2 |
| ❖ Compte Administratif 2019 de la Commune – Délibération 2020 n°015 - Classification 7 Finances Locales | 3 |
| ❖ Compte de Gestion 2019 de la Commune – Délibération 2020 n°016 - Classification 7 Finances Locales | 3 |
| ❖ Budget Primitif 2020 – Service Assainissement - Délibération 2020 n°017 - Classification 7.1 Décision budgétaire | 4 |
| ❖ Budget Primitif 2020 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2020 n°018 - Classification 7.1 Décision budgétaire | 4 |
| ❖ Rejet du Budget Primitif 2020 de la Commune - Délibération 2020 n°019 - Classification 7.1 Décision budgétaire | 4 |
| ❖ Avenant au marché de travaux pour la réhabilitation de la Mairie et mise en accessibilité des services d'accueil - Délibération 2020 n°020 - Classification 1.1 Marchés publics | 4 |
| ❖ Acquisition de matériels de signalisation de voirie - Délibération 2020 n°021 - Classification 7.1 Décision budgétaire | 5 |
| ❖ Avenant au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Délibération 2020 n°022 - Classification 4.5 Régime Indemnitare | 5 |
| ❖ Avenant à la délibération instituant les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires des agents communaux - Délibération 2020 n°023 - Classification 4.5 Régime Indemnitare | 6 |
| ❖ Acceptation d'un don de mobilier de santé - Délibération 2020 n°024 - Classification 7.1 Décision budgétaire | 7 |

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-
Louis

GRELLAT-
MAZIER Annick

JACQUINOT Guy

LANDUREAU
Philippe

BOLLÉA Catherine

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT Représenté
Rodolphe

CORNUAT Marie

LEFILS Catherine

CHATELAIN
Valérie